

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**DECISION N° 2026-08
REMBOURSEMENT TRAVAUX AVNIR AVIATION**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-2, R. 2123-1 1° et R. 2123-4,
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,
VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 autorisant le Président à créer la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire
VU la délibération du Conseil syndical n° 26-03 du 15 Janvier 2026 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la convention d'occupation du domaine public signé avec AVNIR AVIATION le 14/04/2024, et incluant la mise en place d'un amortissement sur le montant des loyers dû.

CONSIDERANT un montant initial des travaux prévus de 47 302.37€

CONSIDERANT L'amortissement sur les loyers intervenus depuis le 01/06/2024 pour un montant de 7 095.36€

CONSIDERANT Les travaux non réalisés ou non terminés pour un montant de 4 174.77€

CONSIDERANT qu'AVNIR AVIATION à mis fin à la convention d'occupation du domaine public selon les clauses prévues le 30 novembre 2025

DECIDE

ARTICLE 1

Le solde des travaux réalisés et non amortis sur les loyers s'élève à 36 032.24€.

ARTICLE 2

Ce montant est remboursé à AVNIR AVIATION conformément à la convention d'occupation du domaine public. Les crédits sont prévus au budget d'investissement de la régie d'exploitation.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le trésorier municipal, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Andrézieux Bouthéon, le
François DRIOL
Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire

06 MARS 2026